

AGENTS CONTRACTUELS

Les propositions de reclassement sont dans SYSPER

UNIQUEMENT POUR LA COMMISSION (inclus en Délégation) ET LES AGENCES DÉPENDANTES

Luxembourg, 26/06/2018

Chère collègue, cher collègue,

Si dans votre SYSPER vous ne trouvez pas l'information que vous êtes proposé pour le reclassement au titre de l'exercice 2017 et si vous estimez que vous méritez un reclassement cette année,

FAITES APPEL

Pour trouver cette information: allez dans votre SYSPER, "Mon dossier" - "Promotion" - "Listes des personnes proposées à la promotion", sélectionnez "2018 – Exercice AC Commission" et puis votre grade actuel. Appuyez "Chercher"

ATTENTION vous avez jusqu'au **02 juillet** au soir pour introduire cet appel dans Sysper. (le calendrier est ici en bas de page):

https://myintracomm.ec.europa.eu/hr_admin/fr/appraisal_promotion/contract-agents/Pages/contract-agents-reclassification.aspx

- Le comité paritaire de reclassement analysera les appels en septembre/octobre et fera ses recommandations à l'AHCC.
- Après décision l'AHCC publiera les listes définitives en Octobre/Novembre.

Si vous avez choisi de faire appel contre votre non-reclassement, vous pouvez nous envoyer votre "projet d'appel". Il sera transmis à un collègue expérimenté qui le vérifiera et vous donnera son avis. Pensez déjà à suivre les lignes directrices ci-dessous qui vous guideront pour rendre votre éventuel appel plus efficace.

L'**Union Syndicale Fédérale Luxembourg** vous conseille de mentionner dans votre appel :

- Evitez les commentaires émotionnels (expression de déception, de colère, etc.), ils risquent de vous desservir, et concentrez-vous sur les éléments objectifs, le contenu de vos rapports.
- Citez les extraits les plus pertinents selon vous de vos rapports depuis votre dernier reclassement.
- Si vous exercez des responsabilités plutôt supérieures à la norme des collègues de votre grade, indiquez-les et soulignez qu'elles sont reconnues par votre hiérarchie
- Indiquez si les tâches prévues dans votre descriptif d'emploi (ou les tâches réalisées en cours d'exercice) correspondent à celles effectuées sur des emplois types ou groupe de fonctions supérieures.
- Si la durée passée dans votre grade depuis le dernier reclassement est égale ou supérieure à la permanence moyenne attendue, (voir tableau Art6 de la DGE 2529

[https://myintracomm.ec.europa.eu/hr_admin/fr/appraisal_promotion/contract-agents/Documents/DGE_RECLASSEMENT_AGENT_CONTRACTUEL_3bis_ART87\(3\)_FR.pdf](https://myintracomm.ec.europa.eu/hr_admin/fr/appraisal_promotion/contract-agents/Documents/DGE_RECLASSEMENT_AGENT_CONTRACTUEL_3bis_ART87(3)_FR.pdf)

- en reprenant le fait (si c'est le cas) que vos rapports vous situent clairement dans la gamme des "bons AC" et qu'excéder cette durée moyenne constitue une anomalie, en particulier (si c'est le cas) quand vos rapports consécutifs ne comportent aucun élément négatif,
- Demandez la comparaison de vos mérites avec tous ceux de votre grade qui sont proposés au reclassement et qui ont moins d'ancienneté que vous, (mais surtout vous ne citez aucun nom)
- Reprenez ce qui est personnel et qui a pu être perçu négativement par votre évaluateur ou votre DG, ce qui ne doit pas être le cas, à savoir que vous avez pris depuis fin 2014 un mi-temps préparatoire à la retraite, que vous avez changé d'affectation, que vous avez été en congé de maladie, travaillé à temps partiel, exercé des mandats de l'administration ou de la représentation du personnel dans des comités paritaires etc.
- Si vous maîtrisez/utilisez un nombre important de langues dans le contexte de votre travail, faites en aussi état.
- Faites état, si vous en avez connaissance, du soutien de votre hiérarchie (chef d'unité ou directeur)



**UNION SYNDICALE FEDERALE
LUXEMBOURG**

Contact: REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu

www.usf-Luxembourg.eu

